

Méthode préoccupation partagée

Prise en charge des situations de harcèlement ou d'intimidation

Révélation d'un état de mal-être ou de souffrance d'un élève (cible)

Il révèle des noms de témoin(s) ou d'intimidateur(s) potentiel(s)

Prise en charge par un des adultes de l'équipe ressource, qui présente la situation à ses collègues : déclenchement de la Méthode de préoccupation partagée si elle s'avère être celle retenue.

Décision en équipe des personnes qui vont recevoir la cible, l'intimidateur et les témoins.

Le chef d'établissement est mis au courant

Premier entretien avec la cible

La famille de la cible est informée, si elle est d'accord.

Si information de la famille : explication de la situation et de la méthode de préoccupation partagée.

Entretiens individuels courts avec :

- ⇒ l'intimidateur;
- ⇒ Le ou les témoins
- ⇒ Des élèves non-impliqués (2 ou 3)

Entretien court, dans un lieu neutre, et dans un temps hors classe (récréation, pause méridienne)

Suivi de la situation avec l'élève cible

RDV fixé après quelques jours.

- ⇒ Ressenti
- ⇒ Evolution de la situation d'intimidation
- ⇒ Attitude des pairs
- ⇒ Information à la famille (si besoin)

Entretiens de suivi avec l'intimidateur et les autres élèves

- Point sur la situation :
- ⇒ évolution de la situation pour la cible
 - ⇒ Proposition d'une ou plusieurs solutions par l'élève

Suivi de la situation avec l'élève cible

- ⇒ Sur la période
- ⇒ Sur l'année
- ⇒ Sur le parcours scolaire

Suivi de la situation avec les intimidateurs et les témoins

- ⇒ La semaine suivante
 - ⇒ Sur la période
 - ⇒ Sur l'année
- Si récurrence ou échec de la méthode : information au chef d'établissement et RDV avec la famille de l'élève